

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4564**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Technicien supérieur du transport international et de la logistique portuaire

Nouvel intitulé : Opérateur de transports multimodaux et internationaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
INSTITUT NATIONAL DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX ET DES PORTS (ITIP)	Administrateur(trice) général(e) du CNAM

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

311p Gestion des flux et des stocks de marchandises

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les techniciens supérieurs du transport international et de la logistique portuaire travaillent en français et en anglais, dans les entreprises (fluviales, maritimes, routières...) intervenant dans le transport des marchandises, leur maintenance et leur assurance. Ils sont conduits à : - organiser l'ensemble des activités d'enlèvement, de conditionnement, d'acheminement et de livraison dans le respect des réglementations (douane, transit, assurance, transport...) et des conditions contractuelles négociées pour chaque opération ; - surveiller et contrôler le matériel de transport (parc automobile, aérien...) et gérer de petites équipes en charge de leur entretien et de leur utilisation ; - optimiser les différentes opérations du transport international et de la logistique portuaire en planifiant et contrôlant les coûts, les conséquences des litiges en cas de préjudice, l'évolution des réglementations et les risques rencontrés dans ce secteur d'activité.

Les compétences attestées relèvent de 3 fonctions : 1 - Fonction d'organisation des transports internationaux

- Connaissance de l'ensemble des règlements et formulaires permettant la circulation (douane, transit, assurance, transport) des biens et marchandises au niveau international et européen (Document administratif unique, manifeste des marchandises) ;
- Connaissance des caractéristiques du transport par les moyens existants (route, rail, air, eau) en lien avec les types de marchandises transportées ;
- Connaissance des réseaux d'acteurs liés au transport international et des institutions ;
- Maîtrise des opérations d'enlèvement, d'acheminement et de distribution des marchandises ;
- Maîtrise des relations (français et anglais) avec les partenaires et métiers du transport (compagnies d'assurances, douanes, chambres de commerce, correspondants étrangers, services de production, d'approvisionnement, autres transporteurs...) ;
- Maîtrise des techniques d'enregistrement des informations liées au transport international et d'élaboration de documents douaniers.

2 - Fonction d'optimisation des coûts de transport

- Connaissance des réglementations et procédures réglementaires applicables au transport international (route, rail, air, eau) ;
- Connaissance des risques de litiges et des systèmes d'indemnisation en cas de préjudice ;
- Maîtrise des relations commerciales avec les expéditeurs et les destinataires ;
- Maîtrise des différentes chaînes du transport et optimisation des coûts (depuis l'organisation jusqu'au ramassage et à la livraison de marchandises) ;
- Maîtrise des systèmes d'indemnisation pour établir le règlement financier d'un litige et négocier les conditions d'indemnisation en cas de préjudice.

3 - Fonction d'encadrement d'entreprises de transport international et de logistique portuaire

- Connaissance des fonctions et activités du transport ;
- Maîtrise des techniques d'encadrement de proximité (organisation et contrôle des tournées des agents : durée, matériel utilisé, marchandises acheminées) ;
- Maîtrise des consignes et techniques de sécurité liées à la manutention des charges et au transport de marchandise ;
- Maîtrise des techniques de surveillance du matériel et organisation des réparations ou de l'entretien ;
- Contrôler l'acheminement des marchandises, l'état du matériel, le respect des coûts et de la productivité du transport.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les techniciens supérieurs du transport international et de la logistique portuaire développent leurs compétences dans toutes les entreprises liées au transport de marchandise : transport international, entreprises de manutention, entreprises de transport terrestre, aérien, fluvial ou de transport combiné, entreprises spécialisées dans le transport de marchandises spécifiques et le transport de marchandises dangereuses.

Les emplois occupés peuvent être : - agent de consignation,

- affréteur maritime ou routier,
- agent de consignation,
- commissionnaire de transport,

- gestionnaire d'entrepôts
- technicien supérieur du transport international et de la logistique portuaire.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

N1202 : Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises

N1201 : Affrètement transport

N4201 : Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Après formation, la certification s'organise autour de 4 axes différents :

a) Validation des modules d'enseignement de première et deuxième années (session d'examens semestrielle, avec moyenne générale par semestre et par année).

b) Rédaction d'un mémoire d'approfondissement sur une problématique liée à la « géographie des transports » en première année, et aux « entreprises de transport » en deuxième année, dont la qualité est évaluée par un jury composés d'enseignants et de professionnels.

c) Production d'un rapport écrit sur la mise en place d'un projet professionnel (une note de synthèse, compte-rendus d'entretiens, analyse de données).

d) Rédaction et soutenance en fin de deuxième année d'un mémoire, problématisant le rapport de stage professionnel obligatoire de 4 mois :

- réalisation et évaluation d'un projet prouvant l'acquisition pratiques des techniques de transport maritime et logistique portuaire ;

- mise en perspective du projet professionnel en lien avec le travail réalisé durant le stage ;

- appréciation du tuteur professionnel en entreprise ;

- soutenance orale de ce mémoire devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury se compose des membres suivants : - le professeur titulaire de la Chaire de logistique, transport et tourisme, - le directeur de l'Institut national des transports internationaux et des ports (ITIP), - le responsable pédagogique, - des enseignants et formateurs (20 %), - des professionnels externes spécialistes du transport de marchandise (80 %).
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem.
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Jury VAE du pôle de spécialité du titre comprenant 13 membres : - 8 membres délibératifs (1 président, 4 formateurs/enseignants, 2 représentants professionnels et le responsable du titre) - 5 membres invités de droit (le responsable VAE du pôle de spécialité, 1 représentant national de la VAE et 3 conseillers VAE Cnam).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 18 janvier 1985 publié au Journal Officiel du 28 janvier 1985 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation de droit. Intitulé : Diplôme de l'institut des transports internationaux et des ports (ITIP) du Conservatoire National des Arts et Métiers.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Environ 45 certifiés par an

**Autres sources d'information :**

<http://www.cnam.fr>

**Lieu(x) de certification :**

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS (CNAM) 292 rue Saint Martin  
75003 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Cnam ITIP Paris - 75003 Cnam ITIP Le Havre cedex- 75056

Cnam ITIP Marseille cedex 03 - 13226

Cnam ITIP Elbeuf - 76500

**Historique de la certification :**

Ancien libellé : 'Diplôme de l'institut des transports internationaux et des ports (ITIP) du Conservatoire National des Arts et Métiers' (arrêté du 18 janvier 1985 publié au Journal Officiel du 28 janvier 1985).

L'ITIP est rattaché au CNAM depuis 2000.

**Certification précédente :** Diplôme de l'institut des transports internationaux et des ports (ITIP) du Conservatoire National des Arts et Métiers (fiche incomplète)

**Certification suivante :** Opérateur de transports multimodaux et internationaux